

## MEILLEURE COPIE

Concours externe de **TECHNICIEN·NE TERRITORIAL·E**  
Session 2020

*Spécialité Espaces verts et naturels*  
**RÉPONSES À DES QUESTIONS TECHNIQUES**

### Question 1

Pour des raisons environnementales, sociales, économiques et règlementaires (loi Labbé en 2014, loi sur la transition énergétique pour une croissance verte en 2015), les collectivités doivent faire évoluer la gestion des espaces verts de leur territoire.

Le mode de gestion qui le permet est la gestion différenciée des espaces verts. Différenciée, car l'entretien est adapté aux caractéristiques et usages des espaces verts. En intégrant la nature en ville, cette gestion répond aux objectifs de développement durable.

L'objectif général de la gestion différenciée est de réaliser le bon entretien, au bon endroit et au bon moment afin de favoriser la biodiversité (l'ensemble de la faune et de la flore, leurs interactions entre elles et leurs habitats), de diminuer la pollution des eaux superficielles et souterraines, de l'air et du sol mais aussi d'améliorer le cadre de vie et la santé (diminution du stress par exemple). Tout en réduisant les dépenses de fonctionnement liées à la gestion des espaces verts plantés.

Pour que la mise en œuvre de la gestion différenciée soit efficace, plusieurs étapes sont nécessaires :

- la mise en place d'un groupe ou comité technique comprenant des élus et le responsable du service qui se réunit à chaque étape.
- la réalisation d'un inventaire qualitatif et quantitatif des espaces verts communaux. Cet inventaire peut être ensuite intégré à un système d'information géographique (SIG) afin de réaliser des cartographies à destination des élus et des citoyens.
- la réalisation d'un classement de ces espaces verts en fonction de leur localisation, surface, usage et leur intérêt écologique. À chaque classe, un objectif de gestion, les moyens humains et le matériel nécessaires et le suivi à mettre en place sont déterminés.
- la réalisation d'un planning d'interventions en concertation avec l'équipe d'entretien. Ce planning remplacera les  $\frac{3}{4}$  des annuelles par des vivaces, graminées et arbustes, intégrera du mulching et du paillage et contribuera à la diminution générale de l'arrosage.
- la présentation en réunion publique du programme d'intervention. Il est possible de réaliser une sortie terrain pour présenter les objectifs sur différents d'espaces verts et d'installer des panneaux d'information sur le type d'entretien et les espèces présentes grâce à elle.

La réussite de la gestion différenciée sur la commune, passe par les élus, les agents et les habitants.

En effet, une politique forte de communication est un atout pour convaincre la population.

Les agents d'entretien sont aussi un pilier d'une mise en œuvre réussie. Si ils sont formés régulièrement aux différentes techniques de désherbage, à la reconnaissance des plantes et leurs besoins, ils sont des relais efficaces auprès des usagers.

La participation à un programme tel que Florilèges : prairies urbaines est un outil intéressant pour fédérer une équipe, améliorer les connaissances et valoriser leur travail de jardinier.

Le grand public doit être sensibilisé aux changements de pratiques (fauche tardive, présence d'adventices...).

La labellisation telle que Ville et Village fleuris est un atout pour valoriser les espaces verts et une fierté pour les habitants. Certaines communes réalisent des sorties en ville pour identifier les adventices avec les habitants. En améliorant la connaissance, on améliore le respect. La mise à disposition d'une parcelle pour un projet de jardin collectif peut permettre, à des personnes volontaires de se reconnecter à la nature en ville en étant acteur.

---

## Question 2

a) Dans un contexte de réintroduction de la nature en ville et d'évolution des espaces urbains, la conception des espaces publics paysagers doit répondre à plusieurs tout en intégrant une démarche écologique.

En effet, les espaces paysagers doivent permettre :

- de valoriser l'identité locale en mettant en valeur le patrimoine naturel et historique. Cela est possible à travers la plantation d'essences locales (adaptées au climat).
- d'améliorer le cadre de vie et la santé des habitants et des milieux en améliorant la qualité de l'eau, de l'air et des sols.
- de désimperméabiliser les sols en enherbant des surfaces stabilisées par exemple.
- contribuer à diminuer les effets du changement climatique en plantant pour diminuer la chaleur en ville et augmenter le captage du CO<sub>2</sub> et en créant des jardins de pluie.

La présence de ces espaces paysagers doit être intégrée en amont de chaque projet d'aménagement.

b) Dans l'espace urbain, les apports du végétal sont multiples et variés. En effet, il représente tout d'abord des bienfaits pour l'Homme :

- Amélioration de la santé et du bien-être (réduit le stress, favorise l'activité physique...)
- Enrichi les liens sociaux (renforce la cohésion sociale dans les parcs et jardins collectifs).
- Contribue à l'identité locale (mise en valeur du patrimoine naturel et historique).

Les végétaux en ville apportent des bienfaits pour l'environnement et les équilibres entre les écosystèmes à travers :

- la conservation de la biodiversité par la préservation et la restauration des corridors écologiques (Trame verte urbaine).
- la réduction des îlots de chaleur.
- l'amélioration de la qualité de l'air.
- la contribution au cycle de l'eau et son infiltration.

Le végétal en ville contribue aussi économiquement en valorisant le bâti, les déchets végétaux (paillage, mulching). L'activité agricole urbaine, en pleine essor actuellement, présente un potentiel économique important. La nature en ville peut aussi être représentée un facteur d'attractivité pour les territoires.

Tous ces services rendus sont à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

---

### Question 3

a) Malgré un manque de réglementation spécifique, le sol est essentiel aux écosystèmes et aux actives humaines notamment pour l'agriculture.

Ainsi le sol, si il est de bonne qualité, permet la production de biomasse et de matières premières, le stockage, la filtration et la transformations d'éléments nutritifs et de l'eau.

Le sol est aussi le support du développement de la biodiversité et constitue un réservoir de carbone.

En conservant des banques de graines, il est un véritable réservoir de diversité végétale.

Cependant malgré tous ces rôles, un phénomène de « mort du sol » est observé en France et dans le monde notamment dû à la diminution des populations de ver de terre.

b) Dans le cadre de l'aménagement d'un espace public paysager, il est primordial de préserver les sols.

Ainsi préalablement à chaque projet il peut être intéressant d'analyser à quel type de sol on a à faire pour planter des essences adaptées.

Il faut veiller à ne pas laisser de sol à nu.

Si il n'y a pas de plante couvre-sol (lierre par exemple) différents types de paillage existe (minéral, végétal). Il est important de ne pas utiliser de bâches plastiques pour ne pas axifier le sol et permettre le relation entre l'air et le sol.

Au niveau des plantations, la diversité des variétés permet aussi d'avoir des longueurs de racines différentes, favorable à l'infiltration de l'eau dans le sol.

Un amendement organique peut être intéressant ainsi que la plantation de légumineuses comme le trèfle pour apporter de l'azote dans le sol.

---

### Question 4

a) Les deux principales nouveautés apportées à la réglementation relative aux marchés publics sont :

- le sourcing (ou sourçage)
- le renforcement de l'allotissement.

Le sourcing est une pratique intéressante dans le domaine des espaces verts car elle permet d'identifier les potentiels prestataires susceptibles de répondre au marché en réalisant une étude ou en ayant des échanges préalables, tout en respectant le principe de liberté d'accès à la commande publique.

- le renforcement de l'allotissement permet une plus large concurrence car le cahier des charges peut comporter des éléments transversaux à tous les lots et des chapitres distincts en fonction de leurs spécificités

b) Dans le cadre d'un marché de travaux concernant la végétalisation de toiture de bâtiments, la procédure comprend différentes étapes :

En amont du marché :

- déterminer les besoins
  - déterminer la procédure du marché
  - rédiger le CCTP : qualité de la terre végétale, arrosage, préconisation d'entretien
  - mise en concurrence, publicité
  - notification et envoi des refus par notification
  - suivi des travaux, après la passation du marché.
-

## Question 5

a) Les dispositions du droit de l'urbanisme visant la préservation des espèces protégées sont :

- la protection des monuments historiques et des sites,
- la loi SRU de 2000 qui régleme les principaux documents de planification spatiale.

b) Les 4 outils d'urbanisme règlementaire et d'aménagement du territoire qui permettent de prendre en compte la biodiversité sont :

- le PLU (plan local d'urbanisme) à travers le zonage N (naturel) notamment
- le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- le SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- l'Agenda 21

L'ensemble de ces outils se basent, lors de leurs processus d'élaboration, sur des diagnostics de l'environnement.

Le SCoT et le PLU définissent les mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de préserver l'environnement.

c) À l'échelle du bâti, la biodiversité peut être intégrée en utilisant des matériaux non nocifs (sains) et une porosité de l'enveloppe extérieure du bâti (trou, cavité). Pour cette dernière, les matériaux de finition et d'isolation jouent un rôle important.

Ainsi, nichoirs et niches sont importantes sur les toits pour accueillir la biodiversité également.